

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

□ LE RISQUE LIÉ AUX LACHERS D'EAU DES OUVRAGES HYDROELECTRIQUES

La présence du barrage EDF et les Gorges de la Diosaz sur la commune des Houches obligent la population à prendre certaines précautions.

En effet, un cours d'eau à l'aval d'un ouvrage hydroélectrique-barrage, prise d'eau ou centrale présente toujours des risques potentiels.

A tout instant le débit utilisé pour l'exploitation électrique peut revenir dans le lit de la rivière, provoquant une montée rapide des eaux et recouvrant en quelques minutes les bancs de sable ou de gravier (cela même par beau temps).

LES MESURES PRISES

Mesures d'Information

- Des panneaux ont été installés par EDF le long de l'Arve et des Gorges de la Diosaz et à proximité des espaces dangereux

LES BONS REFLEXES

Ne vous **AVENTUREZ pas** dans le lit d'un cours d'eau, même par beau temps

RESPECTEZ les panneaux de danger qui bordent les cours d'eau

VEILLEZ en permanence sur votre sécurité et celle de ceux qui vous accompagnent

RENSEIGNEZ-VOUS sur les arrêtés préfectoraux et municipaux existants qui réglementent l'accès à la rivière

TELEPHONEZ au 18 si vous constatez une situation qui met en danger la sécurité des personnes, en précisant bien le lieu

LES BONS REFLEXES ATTENTION !

Même par beau temps, une rivière calme **peut grossir en quelques minutes et noyer les îles et les bancs de gravier.**

RESTEZ sur les berges de la rivière.

RESPECTEZ les panneaux indiquant les zones de baignade interdite et

SURVEILLEZ les enfants au bord de l'eau.